

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Della Noce: Monsieur le Président, le député m'a un peu mêlé. Je voudrais simplement rectifier les faits. Il parlait de 196 000 \$ de profits.

Une voix: Millions!

M. Della Noce: Mais je pense qu'il voulait dire 196 millions. Ce n'est pas tout à fait la même chose, parce que les Libéraux ont de la misère avec cela, les milliers de dollars et les millions. Il voulait dire, je crois, 196 millions de dollars.

[Traduction]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue d'Essex—Kent pour son intervention en tant que critique du Parti libéral pour le service postal. Il est beaucoup intervenu dans toute cette question et dans le processus qui en a résulté et que nous connaissons depuis deux mois.

Je me demande si mon collègue nous dirait ce qu'il pense de ce projet de loi de retour au travail, quelles questions celui-ci peut résoudre et quelles questions il va laisser sans réponse. Le public a l'impression, et dans bien des cas il s'agit de la manière dont les députés et les ministériels présentent une question particulière, qu'une fois qu'on aura adopté ce projet de loi de retour au travail ou, comme je voudrais l'appeler, ce projet de loi sur les services essentiels, tout ce processus devra être revu par la suite.

Je me demande si le député voudrait faire des commentaires sur cette hypothèse à laquelle les gens semblent penser.

M. Pickard: Je voudrais remercier mon collègue de Kenora—Rainy River pour sa question.

J'allais répondre à mon collègue sur-le-champ, mais je constate qu'il n'est pas resté pour entendre la réponse. Sa question ne doit pas être si importante puisqu'il la pose et s'en va. Je trouve cela très «conservateur».

Mon collègue de Kenora—Rainy River a fait remarquer qu'il y a des conséquences à l'adoption de lois de retour au travail. Il faut penser à ces conséquences. Ces gens considèrent-ils au bout du compte qu'ils ont été traités d'une manière juste? Trouvent-ils qu'ils en sortent gagnants? Peuvent-ils composer facilement avec les résultats obtenus? Je ne saurais répondre à cela.

Il me semble qu'après avoir négocié pendant deux ans, après avoir essayé de régler les problèmes et ne pas avoir trouvé de solution satisfaisante, ils doivent, quand on

vote une loi de retour au travail, ressentir de l'animosité, avoir l'impression de ne pas avoir été entendus et traités d'une manière juste, ouverte et libre.

La négociation collective est là pour cela. C'est pour cela qu'on y a recours. Je ne dis pas que certains veulent qu'il y ait une grève. Ce que nous voulons, et ce que j'ai recommandé au ministre jeudi dernier, c'est que, tant que les parties siègent à la table de négociation, on les laisse régler leurs différends. Qu'on les laisse résoudre le problème. Ne nous en mêlons pas, ce qui ne fait qu'ajouter aux difficultés. Ne nous en mêlons pas pour éviter que certains se sentent perdants.

L'ingérence n'est pas ce qu'il y a de mieux à ce stade. On aurait pu attendre la rupture des négociations.

[Français]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe, cet après-midi, au débat sur le projet de loi C-40, visant à forcer le retour au travail des travailleurs du service postal canadien.

[Traduction]

Comment en sommes-nous arrivés à ce gâchis? Les ministériels en face diront bien sûr que c'est la faute de Jean-Claude Parrot, ou de quiconque n'est pas d'accord avec le gouvernement. C'est la réplique type des conservateurs.

Ce n'est pas si simple. Il faut nous rappeler tout d'abord qu'en 1986, le gouvernement a approuvé le plan d'entreprise de la Société des Postes. La conception que Postes Canada se fait de la gestion, le concept général qu'elle tend à appliquer maintenant, cela a été approuvé par le gouvernement actuel. Personne n'a forcé le ministre à approuver ce plan d'entreprise. Je n'ai pas vu Jean-Claude Parrot réussir à tordre le bras au ministre pour faire modifier le plan, et l'opposition n'a pas réussi non plus à convaincre le gouvernement d'agir autrement.

Autant que je me rappelle, la seule personne qui a réussi à faire changer un modeste élément du plan d'entreprise a été un simple député d'arrière-ban du côté ministériel. Il a suscité une révolte au sein du caucus en 1986 à propos de la menace que Postes Canada faisait peser de supprimer la livraison rurale du courrier sauf le long des principales routes rurales. Toutes les boîtes devaient être rapatriées le long de ces routes principales, de sorte qu'il n'y ait plus de livraison à faire dans les régions rurales.